

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 12.061

L'An deux Mille Douze, le 20 avril à 17 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 13 avril 2012

DATE D'AFFICHAGE

Le 13 avril 2012

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

M. CHABASSE, M. COASSIN, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. CAU représenté par Mme DOUMECQ
M. DENIS représenté par M. MERLE
Mme DESCHANP représentée par Mme CIRAUD-LANOUE
M. GUIARD représenté par Mme MAIRE

ETAIENT ABSENTES-EXCUSEES : Mme BARRAUD DUCHERON, Mme LEFEBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 30

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES COMPOSANT LE JURY PERMANENT
DE MAITRISE D'ŒUVRE HORS ET AVEC CONCOURS**

RAPPORTEUR : M. LE DEPUTE-MAIRE

VOTE :

Le Code des Marchés Publics prévoit pour plusieurs procédures l'élection d'un jury de concours. Il s'agit d'un collège d'élus ayant vocation à se prononcer sur les candidatures puis les attributions de marchés, notamment dans le cadre d'une procédure de concours.

L'article 24 I-b) du Code des Marchés Publics précise que le jury est composé selon les mêmes modalités que la commission d'appel d'offres, à savoir dans les communes de plus de 3.500 habitants :

- le maire ou son représentant, en qualité de Président,
- cinq membres du Conseil Municipal, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- enfin, doivent être désignés, selon les mêmes modalités, cinq suppléants.

L'élection des membres titulaires et des membres suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Le président du jury pourra, en outre, désigner comme membre du jury des personnalités dont il estime que la participation présente un intérêt particulier à l'égard de l'objet de la procédure, sans que le nombre de ces personnalités ne puisse excéder cinq.

Candidats :

- Liste "ROYAN D'ABORD" :

- 1^{er} titulaire : Marie-Noëlle PELTIER
- 2^{ème} titulaire : Jacques LABIA
- 3^{ème} titulaire : Gérard FILOCHE
- 4^{ème} titulaire : Véronique WILLMANN
- 5^{ème} titulaire : Didier BESSON
-
- 1^{er} suppléant : Philippe CAU
- 2^{ème} suppléant : Pascal REVOLAT
- 3^{ème} suppléant : Elisabeth FAUQUET-MOLL
- 4^{ème} suppléant : Jean-Claude PATRUX
- 5^{ème} suppléant : Marie-José DOUMECQ

- Liste "UNION EN MOUVEMENT" :

-

- 1^{er} titulaire : Michel MERLE
- 1^{er} suppléant : Jean-Michel DENIS

- Liste "ROYAN AVEC VOUS" :

- 1^{er} titulaire : Jacques GUIARD
- 1^{er} suppléant : Jacques LAPOUGE

Ont été désignés comme scrutateurs : Marie-Noëlle PELTIER et Yannick PAVON

Nombre de votants : 30

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 4

Nombre de suffrages exprimés : 26

Ont obtenus :

- Liste "ROYAN D'ABORD" : 23 voix, soit 4 sièges
- Liste "ROYAN AVEC VOUS" : 3 voix, soit 1 siège

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu les dispositions du Code des Marchés Publics,
- Après en avoir délibéré,
- Après élection à bulletin secret,
- Vu le résultat du scrutin,

DESIGNE

- comme membres composant le jury permanent de maîtrise d'œuvre hors et avec concours :

- 1^{er} titulaire : Marie-Noëlle PELTIER
- 2^{ème} titulaire : Jacques LABIA
- 3^{ème} titulaire : Gérard FILOCHE
- 4^{ème} titulaire : Véronique WILLMANN
- 5^{ème} titulaire : Jacques GUIARD
-
- 1^{er} suppléant : Philippe CAU
- 2^{ème} suppléant : Pascal REVOLAT
- 3^{ème} suppléant : Elisabeth FAUQUET-MOLL
- 4^{ème} suppléant : Jean-Claude PATRUX
- 5^{ème} suppléant : Jacques LAPOUGE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 25 avril 2012

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD